SOLIDARITÉ - P8 - Dispositif bouteille de gaz, comment ça marche
ÉCOLES - P11- Le sauvetage de la rentrée // **DOSSIER - 12-13 -** S'adapter à la sécheresse
CULTURE - P16 - Terre de cinéma // **VIE CITOYENNE - P19 -** Service civique, mode d'emploi

SINPOL MAG

N°06 // OCTOBRE 2026



DOSSIER

PLUS BELLE LA VILLE !

Comment les équipes de la commune œuvrent chaque jour à embellir Saint-Paul.

P4 à 7

SAINT PAUL
Île de La Réunion



Le show Oxmo Puccino

Dans l'œil des photographes de la Ville, le show du vétéran du rap français, Oxmo Puccino, sur la scène des Francofolies à la Saline les Bains, début septembre. Une soirée mémorable pour tous les amoureux des cultures urbaines.



Le sens des responsabilités

Chères Saint-Pauloises, chers Saint-Paulois,

La rentrée que nous venons de vivre restera, pour notre collectivité, celle de tous les défis. Du jour au lendemain, l'État a supprimé l'essentiel des contrats aidés qui faisaient vivre nos écoles. Pour les communes, ce fut un cataclysme.

À Saint-Paul, ce sont 380 postes qu'il a fallu reprendre en urgence, réorganiser, sécuriser, pour qu'aucun enfant ne reste sur le bord du chemin le jour de la rentrée. Nous l'avons fait, avec nos agents, en créant notamment des garderies municipales, là où les associations ne pouvaient plus assurer le périscolaire. Trois millions d'euros ont été mobilisés. Ce n'est pas un choix, c'est un devoir : l'éducation de nos enfants ne se négocie pas, c'est un investissement et elle restera notre priorité absolue.

Autre sujet d'actualité, brûlant, celui de la sécheresse. Le réchauffement climatique est déjà là. Il nous oblige à anticiper et à nous adapter.

Ce numéro de Sinpol Mag vous emmène ensuite au cœur d'un autre chantier qui nous tient à cœur : rendre notre ville plus belle. Une commune agréable à vivre, c'est aussi une ville où l'on prend soin de son cadre de vie. Vous découvrirez comment nous nous attaquons aux véhicules hors d'usage qui polluent nos paysages, comment trois ronds-points emblématiques ont été embellis, où en est notre plan de 100 000 arbres, adopté en cohérence avec notre stratégie d'adaptation au changement climatique, et comment notre pépinière municipale prépare déjà, pousse après pousse, le Saint-Paul de demain. Autant d'actions concrètes, visibles, qui redonnent de la fierté à notre territoire et à celles et ceux qui y vivent. La beauté de notre ville en fait même une terre de tournages pour le cinéma !

Vous retrouverez également, au fil des pages, nos six nouveaux espaces de vie sociale qui permettent aux habitants de prendre des initiatives dans les quartiers, le mode d'emploi du dispositif bouteille de gaz ainsi qu'un rappel des aides du CCAS, ou encore les règles pour la location de nos salles communales. Autant de sujets qui font le quotidien de notre commune et de ses habitants.

Saint-Paul avance, avec détermination, exigence et le sens des responsabilités qui doit être le nôtre face aux défis que nous traversons. Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec vous, pour Saint-Paul.

Emmanuel Séraphin
Maire de Saint-Paul



#06 - OCTOBRE 2026

Directeur de publication : **Mustapha Omarjee**
Rédactrice en chef : **Emilie Naranin**
Rédaction : **Agence Yuman & Direction de la communication**
Photos : **Direction de la communication**
Design & Édition : **Agence Yuman**
Impression : **Livingstone**
Imprimé sur papier PEFC FSC
Distribution : **La Poste Business**

IMPRIM'VERT®

Embellir la ville : une ambition

Véhicules abandonnés : agir, dialoguer, enlever !

Une voiture qui ne bouge plus depuis des semaines, une carcasse qui se dégrade au bord d'une route… Pour le riverain qui la signale, la solution est simple : il faut l'enlever. Pour les équipes municipales, c'est souvent le début d'un travail beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraît, fait d'enquêtes et de procédures, mais aussi de dialogue et de présence dans les quartiers. À Saint-Paul, près d'un millier de véhicules font ainsi l'objet d'un constat chaque année.

Tout commence parfois par un papillon posé sur un pare-brise. Un véhicule a été signalé par un habitant ou repéré par une patrouille. Reste à savoir à qui il appartient et dans quelle catégorie il entre. Car une voiture immobilisée depuis longtemps n'est pas nécessairement une épave. Jean-François Genlinso, chef de service de la Police municipale, insiste sur cette distinction : « *Le stationnement abusif relève du Code de la route ; le véhicule hors d'usage est considéré comme un déchet. Derrière ces deux mots se cachent des procédures différentes.* »

Sur le terrain, la première difficulté est pratique : retrouver le propriétaire. Si la plaque d'immatriculation est présente, les recherches sont facilitées. Quand elle a disparu, les investigations peuvent être beaucoup plus longues. Sur le domaine public, elles sont essentiellement menées par les policiers municipaux, souvent avec l'aide de la Police nationale ou de la Gendarmerie. Sur une parcelle privée, les agents de la cellule Salubrité interviennent en lien avec la Police municipale.

« *Une fois le constat effectué, un travail d'enquête de voisinage est fait pour essayer d'identifier le propriétaire du véhicule dans un premier temps, puis nous sollicitons les services de la Ville, notamment la Police Municipale, qui peuvent nous permettre d'identifier les propriétaires des véhicules* » résume Aude Félicité, responsable de la cellule. En parallèle, le propriétaire du terrain est lui aussi sommé de prendre les dispositions nécessaires pour protéger sa parcelle. Pendant que la procédure avance, le véhicule peut se dégrader, voire être progressivement désossé, jusqu'à devenir une épave. Les capacités d'accueil de la fourrière peuvent également ralentir les enlèvements.



Un gros travail de proximité

Mais un constat ne se termine pas nécessairement par une dépanneuse. Après le passage des agents, leurs recherches, les échanges avec le propriétaire ou la mise en demeure, de nombreux véhicules sont directement déplacés ou retirés. Environ 400 nécessitent néanmoins chaque année l'intervention des prestataires de la Ville. Trois policiers municipaux, deux agents de surveillance de la voie publique et deux agents de salubrité sont directement mobilisés sur cette problématique. Une équipe resserrée pour couvrir un territoire vaste, et dont les VHU ne constituent qu'une partie des missions. « *S'il y a un problème de sécurité dans la ville, les policiers y vont en priorité et le dossier du véhicule attend* », rappelle Jean-François Genlinso.

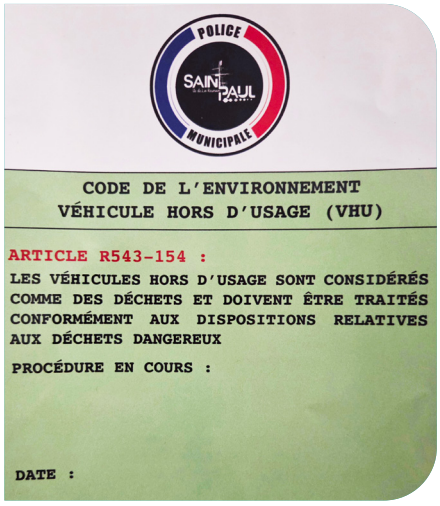
Responsable de la brigade VHU, Sandra Nirlo insiste surtout sur ce qui ne se voit pas une fois l'épave disparue : « *On fait énormément de médiation, un gros travail de proximité.* » Retrouver un propriétaire, expliquer la procédure, écouter les riverains, obtenir qu'un véhicule soit déplacé avant d'en arriver à la sanction : une grande partie du travail se joue dans

…partagée, un travail quotidien



400, *c'est le nombre de véhicules enlevés chaque année par les prestataires de la Ville.*

7, *c'est le nombre d'agents mobilisés à Saint-Paul sur cette problématique*



ces échanges. Après les actions menées sur le littoral, les difficultés se concentrent aujourd'hui davantage dans les écarts et les Hauts. Le poste de proximité itinérant de la Police municipale s'y rend chaque semaine pour aller directement à la rencontre des habitants.

Certaines interventions révèlent une réalité plus rude. Les agents polyvalents d'entretien des espaces publics doivent parfois nettoyer des véhicules devenus de véritables dépotoirs avant leur enlèvement. Et il arrive que des personnes sans domicile y aient trouvé refuge. Ainsi, derrière une carcasse se cachent parfois des situations de grande précarité, qui rappellent que traiter les véhicules abandonnés signifie autant chercher, expliquer et dialoguer qu'enlever.

VHU ou stationnement abusif ?

• Véhicule hors d'usage (VHU) :
Le véhicule est considéré comme un déchet. Il doit rejoindre une filière de dépollution et de recyclage. Amende : 150 € minorée / 200 € forfaitaire. En complément, il est possible de recourir à un panel de sanctions administratives (astreinte journalière et/ou amende par exemple).

• Stationnement abusif :
Le véhicule est encore utilisable, mais demeure immobilisé de manière exagérée. La procédure relève du Code de la route. Amende : 35 €.

Les étapes vers la solution

1 - Un véhicule est signalé
> constat et recherche du propriétaire
> avis apposé sur le véhicule : 7 jours pour se manifester
> mise en demeure : délai pouvant aller jusqu'à 1 mois
> expertise si nécessaire

2 - Le véhicule est réparable ?
> Oui ? Alors = stationnement abusif = fourrière
> Non ? Alors = épave = filière VHU (enlèvement, dépollution et recyclage)

Quatre agents luttent contre les tags et l'affichage sauvage

Ils ne sont que quatre et changent de secteur chaque jour. Leur terrain d'intervention : toute la commune. Leur mission : effacer les tags et débarrasser l'espace public des affichages sauvages qui dégradent bâtiments et équipements.



Un jour dans un bassin de vie, le lendemain dans un autre. L'équipe municipale chargée du détagage et du désaffichage sillonne Saint-Paul au quotidien. Murs des bâtiments publics, poteaux électriques ou téléphoniques… les supports ne manquent pas. Les murs des particuliers, en revanche, ne relèvent pas de son champ d'intervention.

Encore faut-il savoir ce qu'il faut effacer. Car un tag n'est pas nécessairement une dégradation. La Ville travaille elle-même avec des artistes, notamment à travers la Direction de la Culture, pour réaliser des œuvres dans l'espace public. Face à une création dont le statut n'est pas clairement identifié, mieux vaut donc vérifier avant de sortir le matériel de nettoyage : en cas de doute, l'arbitrage peut remonter jusqu'au Directeur général des services de la Ville.

Mais dans l'immense majorité des cas, la question ne se pose pas : injures, signatures ou superpositions de graffitis sont effacées sans ménagement. Une intervention dont le résultat, lui, se voit immédiatement. Et le calendrier réserve parfois de sacrées séries. Après une élection, par exemple, 121 bureaux de vote doivent retrouver leur visage habituel et les affichages être retirés, panneau par panneau. À quatre pour parcourir l'ensemble de la commune, les agents avancent donc bassin de vie après bassin de vie. Un travail quotidien qui, de murs en murs, contribue lui aussi à prendre soin du cadre de vie.

REVéIL : laisser la nature protéger la plage

Planter ne sert pas seulement à rendre le paysage plus vert : la végétation fait aussi partie de la réponse à l'érosion côtière. C'est le principe du programme REVéIL – Reconstitution Écologique de la Végétation Indigène du Littoral. Plutôt que de figer systématiquement le rivage par des aménagements lourds, la Ville privilégie sur plusieurs sites des solutions fondées sur la nature : enlever les espèces exotiques envahissantes, redonner au haut de plage un profil plus naturel puis réinstaller des plantes indigènes adaptées aux conditions du littoral. L'objectif est d'accompagner les mouvements naturels du trait de côte et d'améliorer sa résistance aux effets du changement climatique. La méthode a déjà été déployée à l'Hermitage, aux Brisants, à Cap Champagne et à Cambaie. Elle a notamment valu au projet des Brisants le Coup de cœur du prix Thomas Joly en 2024 puis le Grand Prix des Maires en 2025.

À Cambaie, une première phase menée de 2019 à 2023 a permis de tester cette restauration écologique. La seconde, engagée jusqu'en 2029, va plus loin. Le sentier a été reculé, les fourrés de zépinards et d'autres espèces exotiques éliminés, puis le terrain reprofilé avant les plantations. Mais il faut accepter de ne pas obtenir un paysage fini en quelques semaines. Une solution fondée sur la nature a besoin de temps : la végétation doit s'installer, être arrosée, entretenue et parfois remplacée. Le site est donc suivi dans la durée, avec entretien et observations techniques. À Cambaie comme sur les ronds-points ou dans les quartiers, le végétal ne sert ainsi plus seulement à embellir : il devient un véritable outil d'aménagement et d'adaptation du territoire.



Trois nouvelles entrées de ville spectaculaires

À Bellemène, à l'Étang et à Savanna, trois entrées de ville ont récemment fait l'objet de nouveaux aménagements paysagers, dont l'une a mobilisé artistes et spécialistes de la biodiversité pour un résultat remarquable à tous points de vue.

À l'Étang, ce sont quelque 1 480 végétaux qui composent désormais une véritable cascade végétale. À Bellemène, massifs tropicaux et ornementaux accompagnent l'échangeur. Dans les deux cas, la pépinière municipale de Cambaie a participé à la fourniture des plants.

À Savanna, la transformation est encore plus spectaculaire. Autour des arbres déjà présents, deux spirales inspirées du nombre d'or et de la suite de Fibonacci structurent désormais le paysage : l'une composée d'arbustes endémiques, l'autre de palmiers. Les espèces envahissantes ont été retirées et 624 arbres, arbustes et plantes herbacées ont pris place sur le site, dont 58 arbres et 20 arbustes endémiques.

Au milieu du végétal, trois grandes sculptures florales grossissent démesurément les espèces plantées : hibiscus, bois de senteur blanc, frangipanier, mauve, fleur jaune, lingue café, rose amère, bois de quivi ou bois de nèfles. Derrière le résultat, il y a surtout une œuvre collective. Caroline Tourriol, de l'Atelier Racines, a conçu l'aménagement paysager ; les plantes viennent de la pépinière municipale ; la cellule Embellissement et végétalisation a assuré les plantations ; les travaux préparatoires ont mobilisé la Société d'Aménagement Salinoise et les sculptures ont été réalisées avec Sergio Nève, du Cœur des Fleurs. De la conception à l'installation successive des trois bouquets au printemps, plusieurs métiers se sont ainsi croisés autour d'un même rond-point. Pour un spectacle désormais permanent.





60 803 arbres.. et une pépinière

Produire, planter, sensibiliser. Les trois verbes résument le Plan 100 000 arbres lancé par la Ville pour remettre de la nature dans les quartiers. Depuis fin 2020, 60 803 arbres et arbustes ont déjà été plantés sur le territoire communal. Écoles, voiries, parcs, équipements sportifs, aires de jeux ou espaces naturels : les plantations répondent à plusieurs objectifs. Elles embellissent les lieux, mais doivent aussi créer de l'ombre et des îlots de fraîcheur, renforcer la biodiversité et contribuer à adapter la commune au changement climatique. Pour y parvenir, Saint-Paul possède sa propre fabrique à végétaux : la pépinière municipale de Cambaie fournit près de 90 % des plants utilisés par le programme. Pas moins de 153 espèces y sont produites, dont 49 endémiques de La Réunion et 21 fruitières. La pépinière a profondément changé de vocation depuis qu'elle est devenue un service municipal en 2022. Autrefois davantage tournée vers les plantes exotiques et ornementales, elle privilégie désormais les espèces locales et de nouveaux choix : semences traçables, zéro phyto, déchets verts transformés en paillage, pots réutilisés autant que possible et arrosage par micro-aspersion. Les plants élevés à Cambaie peuvent ainsi finir sur un rond-point, dans une école, au bord d'une rue… ou retrouver le chemin du littoral.

Bouteille de gaz : une véritable initiative solidaire

Depuis le 1er octobre, le CCAS de Saint-Paul met en place une aide destinée aux habitants éligibles afin de réduire le coût d'achat de leur bouteille de gaz. Le dispositif, qui repose pour l'heure sur un partenariat avec les stations-service de la commune, permettra aux bénéficiaires du CCAS de profiter d'une aide de 8€ par bouteille.

Le dispositif d'aide à l'achat de bouteilles de gaz est opérationnel depuis le 1er octobre. Il s'inscrit dans une démarche de soutien au pouvoir d'achat des Saint-Paulois les plus vulnérables. La bouteille de gaz étant actuellement proposée à 18€ grâce au dispositif régional, le CCAS apportera une aide complémentaire, sous la forme d'un ticket énergie, permettant aux bénéficiaires de l'acheter au prix de 10 euros.

« Pour 2026, une enveloppe de 150 000 euros est prévue pour financer ce dispositif », rappelle Ingrid Panechou, directrice du CCAS de Saint-Paul. Comment bénéficier de l'aide ? Le dispositif s'adresse aux personnes qui remplissent les critères d'éligibilité fixés par le CCAS, notamment au regard de leurs ressources.



Une bouteille à 10€ pour les bénéficiaires

Les personnes qui pensent remplir ces conditions doivent se rapprocher du CCAS afin de faire étudier leur situation. *« Deux créneaux hebdomadaires seront consacrés spécifiquement aux demandes liées au gaz*, précise Ingrid Panechou. *Après prise de rendez-vous, le demandeur est reçu par un travailleur social qui instruit son dossier. À l'issue de cette évaluation, une aide de 8 euros minimum pour l'achat d'une bouteille peut être préconisée. »*

La demande est ensuite soumise à validation. Celle-ci peut intervenir en commission du CCAS ou, en cas d'urgence, par le vice-président du CCAS. Dans ce dernier cas, l'aide peut être délivrée sous 48 heures. En l'absence d'urgence particulière, le délai annoncé est de trois semaines. Une fois l'aide accordée, le CCAS remet au bénéficiaire des chèques d'accompagnement personnalisés, sous la forme de titres permettant de régler les 8 euros correspondant à l'aide. Le bénéficiaire se rend ensuite chez un fournisseur participant au dispositif et règle les 10 euros restant à sa charge.

Le CCAS renforce ses services de proximité

Le CCAS de Saint-Paul prépare plusieurs évolutions pour accompagner les personnes âgées, en situation de handicap ou en grande précarité. Portage de repas, transport et accueil de jour viennent renforcer les services déjà proposés. Le portage de repas à domicile doit prochainement reprendre pour les seniors, avec un 1er objectif d'une trentaine de bénéficiaires, en partenariat avec le Département. Le transport des personnes âgées et handicapées doit également voir le jour, sur réservation, notamment pour les déplacements chez le médecin ou les courses. Un démarrage au 1er novembre est envisagé, sous réserve de ce financement. L'accueil de jour, lui, fonctionne déjà. Il propose petits déjeuners et repas du midi, mais aussi des douches ou des lessives. *« L'accueil de jour a ouvert en mars. Ça fonctionne. Le nombre de bénéficiaire augmente »*, indique Ingrid Panechou. Entre 30 et 35 personnes y déjeunent actuellement chaque jour.



La vie sociale se construit avec les habitants

À Saint-Paul, l'Animation de la Vie Sociale (AVS) s'appuie désormais sur sept structures de proximité. Derrière ces lieux, six espaces de vie sociale et un centre social, avec une même ambition : permettre aux habitants de faire émerger leurs propres projets et de répondre aux besoins de leur quartier.



Les espaces de vie sociale, vous connaissez ? « *Ce sont des structures de proximité qui permettent de mettre en place des actions avec les habitants* », explique Rosa Mariaye, coordonnatrice de l'animation de la vie sociale. Six espaces de vie sociale et un centre social accueillent ces propositions (voir ci-contre). L'objectif dépasse la simple proposition d'activités. « *À travers ces structures, on veut renforcer le pouvoir d'agir des citoyennes et citoyens* », souligne Rosa Mariaye.

Cette implication peut prendre des formes très concrètes. Au centre socioculturel du Tour des Roches, une habitante porte ainsi l'action Trocalinges. Le principe est simple. Tous les jeudis, les citoyens peuvent venir sur place donner, récupérer et échanger des vêtements. « *L'idée, c'est que ce soit l'habitant qui ait l'idée par rapport aux problématiques qu'il y a sur le territoire* », explique Rosa Mariaye. Une initiative à la fois solidaire et environnementale. « *J'ai besoin, mais je donne aussi* ».

D'autres projets reposent sur la même logique participative. À La Saline, des jardins partagés permettent aux habitants de cultiver et de partager leurs productions. À Kaz Marron, « *le jardin partagé est entretenu par les habitants. Ils ont fait leurs règles et chacun vient planter ce qu'il veut* ». Des actions qui illustrent une philosophie : partir des besoins locaux plutôt que d'appliquer partout les mêmes recettes.

Deux types de structures, financées par la CAF, permettent aujourd'hui d'accueillir et d'accompagner cette dynamique. Le centre social dispose de moyens permettant notamment de financer des postes de direction, d'accueil ou de référent familles. Son rayonnement est également plus large, à l'échelle d'un bassin de vie. Les Espaces de Vie Sociale (EVS) sont chargés de l'animation globale. Dans les deux cas, la démarche part du terrain. « *Les équipes vont voir et recueillir les attentes et besoins des habitants, ainsi que les problématiques du secteur* », précise la coordonnatrice. Les projets sont ensuite construits en conséquence.

La montée en puissance du réseau traduit cette volonté de proximité. « *Ma mission, c'est d'en repérer des nouveaux porteurs de projets, des espaces de vie sociale sur les territoires, et de les accompagner* », indique Rosa Mariaye. Cet accompagnement peut durer « *un à deux ans* », afin de faire émerger de nouveaux projets. Des idées à partager ?



Deux nouvelles structures cette année

Le réseau s'est étoffé avec l'agrément de deux nouveaux Espaces de Vie Sociale : le Tennis Club de la baie de Saint-Paul et l'Association Tourisme Loisirs du Maïdo. Ils rejoignent Explor'Loisirs au Guillaume, Kaz Maron à Eucalyptus, l'Association de Développement du Secteur de la Saline à Vue Belle et Tamarins de l'Ouest à Plateau-Caillou. Le centre socioculturel Tour des Roches en Lèr complète ce réseau. Ces structures sont destinées à accueillir les habitants et à faire émerger des projets adaptés aux réalités de chaque secteur. Elles peuvent notamment intervenir autour de la parentalité, de l'accès aux droits, de la réussite éducative, de la santé, de l'insertion, des loisirs ou encore du vivre-ensemble.

Locations de salles : comment ça marche ?

Pour une fête de famille, un baptême ou un mariage, la Ville de Saint-Paul met ses salles polyvalentes et Maisons pour tous à disposition des habitants. Qui peut réserver, comment procéder, quelles sont les règles à respecter ?

Une fête de famille approche et la maison risque d'être trop petite ? À Saint-Paul, il est possible de réserver une salle municipale pour organiser un événement privé. Le territoire compte treize équipements de proximité, salles polyvalentes ou Maisons pour tous, dont les capacités varient généralement de 200 à 250 personnes. Voici les cinq informations essentielles à connaître. 276 familles en ont bénéficié en 2025.



QUI PEUT RÉSERVER ?

La mise à disposition est destinée aux habitants de Saint-Paul. Pour pouvoir bénéficier d'une salle, il faut donc résider sur le territoire communal et fournir un justificatif d'adresse. Les équipements concernés accueillent en semaine différentes activités associatives, sportives ou culturelles. Le week-end, certains créneaux sont réservés aux événements familiaux, comme les baptêmes, mariages ou autres fêtes privées.

COMMENT EFFECTUER SA DEMANDE ?

Premier réflexe : téléphoner au service chargé des réservations pour vérifier les disponibilités à la date souhaitée. Cet appel ne constitue toutefois pas une réservation. Il permet de connaître les créneaux possibles avant d'adresser une demande officielle par courrier. Celui-ci doit préciser notamment la salle et la date souhaitées. Lorsque plusieurs demandes concernent le même créneau, c'est le courrier arrivé en premier qui est pris en compte. Si la salle demandée est indisponible, le service cherche, autant que possible, un autre équipement ou une autre date.

QUELLES CONDITIONS POUR UTILISER LA SALLE ?

Il est possible de réserver un lieu, uniquement pour une journée. La réservation est formalisée par une convention signée entre l'habitant et la Ville. En 2026, le tarif annoncé est de 82 euros, avec un tarif de 42 euros pour les bénéficiaires du RSA et certains minima sociaux. Un chèque de caution d'environ 134 euros est également demandé. Le bénéficiaire doit par ailleurs disposer d'une assurance responsabilité civile. Attention, ces tarifs sont susceptibles d'évoluer en 2027.

QUAND RÉSERVER ?

Mieux vaut anticiper. David Bénard, du pôle des solidarités et de la proximité, recommande de s'y prendre au moins six mois à l'avance. Les demandes pour 2027 sont d'ailleurs déjà enregistrées. Les mois de mai à août sont particulièrement sollicités, notamment en raison des communions, baptêmes et mariages. À l'inverse, janvier, février et novembre sont généralement moins demandés. Les modalités de réservation doivent évoluer en 2027, avec notamment la perspective d'un portail de demande en ligne.

QUELLES RÈGLES À RESPECTER ?

L'organisateur doit respecter la capacité maximale de la salle et restituer les lieux propres. Une attention particulière doit être portée au niveau sonore. Près de 90 % des équipements sont équipés de limiteurs acoustiques : si le niveau sonore dépasse le seuil prévu, le dispositif peut couper le son. Les horaires doivent également être respectés : le vendredi et le samedi, l'activité doit cesser à 2 heures du matin. Le dimanche, la mise à disposition se limite à la journée, jusqu'à 19 heures. Les règles varient d'un lieu à l'autre.

Pour plus d'informations : 02 62 70 28 20.

Rentrée scolaire : la Ville a sauvé l'essentiel

Face à la baisse drastique des contrats PEC, la Ville de Saint-Paul a choisi de maintenir les dispositifs indispensables au fonctionnement des écoles. Redéploiement des agents municipaux, réorganisation des services et municipalisation de quatre garderies ont permis d'assurer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.



« On a sauvé la rentrée. Cette année scolaire est sauvée. Il n'y a pas de souci. » En quelques mots à la presse, le maire Emmanuel Séraphin résume le défi relevé par la collectivité pour cette rentrée 2026. La diminution du nombre de contrats Parcours emploi compétences (PEC), décidée par l'État, menaçait directement plusieurs missions essentielles au fonctionnement des écoles. La Ville a fait le choix de maintenir les dispositifs existants en mobilisant ses propres moyens.

Dans les écoles saint-pauloises, environ 1 200 agents municipaux interviennent quotidiennement. Parmi eux, 383 étaient jusqu'alors mobilisés sur des missions liées au fonctionnement des établissements et à la restauration scolaire. Nettoyage des salles et des sanitaires, entretien des cours, surveillance de la pause méridienne, sécurité aux abords des écoles ou encore accompagnement des enfants : leurs missions sont multiples.

« La décision qui a été prise par la municipalité était de maintenir l'ensemble des dispositifs existants malgré le fait que l'État ait diminué de manière drastique le nombre de contrats PEC mis à disposition de la municipalité », explique Thierry Vimbouly, directeur général adjoint des services de la Ville. *« 292 postes n'étaient plus financés. Et ces 292 postes, la collectivité a dû les prendre, à sa charge »*, précise le directeur général adjoint. Cette décision représente une dépense supplémentaire de 3 millions d'euros pour l'année scolaire 2026-2027.

La baisse des contrats aidés a également fragilisé le périscolaire associatif. Des structures ont cessé leur activité dans quatre écoles. Pour éviter une rupture de service, la Ville a décidé d'y municipaliser l'accueil périscolaire. Les agents municipaux déjà présents dans les écoles et formés à l'animation ont ainsi été redéployés pour assurer l'accueil du matin et de l'après-midi.

Une organisation qui permet aujourd'hui aux familles de retrouver leurs habitudes et aux enfants de bénéficier des mêmes services.

La rentrée marque toutefois le début d'un travail de fond. *« Nous allons engager un travail de réorganisation de l'ensemble des interventions au sein des écoles »*, annonce Thierry Vimbouly. L'objectif : préserver dans la durée le niveau de service rendu aux familles.

Des écoles plus fraîches pour mieux apprendre

La rentrée 2026 marque le lancement d'un nouveau cycle d'investissement consacré aux écoles saint-pauloises. Plus de 20 millions d'euros doivent être mobilisés pour améliorer durablement le confort des élèves et des personnels, avec une attention particulière portée au confort thermique.

Isolation, ventilation et végétalisation des cours figurent parmi les principaux leviers pour adapter les établissements aux fortes chaleurs. Cinq écoles doivent bénéficier d'interventions dès cette année : l'école Émile-Hugot à Savannah, l'école de Carosse, l'école maternelle de Grande-Fontaine, l'école Jean-Luc Daly-Eraya et l'école de Roquefeuil. Les travaux doivent notamment permettre d'améliorer les conditions d'accueil dans les salles de classe et les espaces extérieurs (voir le dossier sur la sécheresse). Ce programme s'inscrit dans une démarche globale d'adaptation des écoles au changement climatique. Les 1ers travaux doivent débuter cette année.



Projet d'aménagement de l'école J.L. Daly Eraya.

Sécheresse : comment Saint-Paul s'adapte pour demain

À La Réunion, les périodes de sécheresse tendent à s'allonger. À Saint-Paul, cette évolution se traduit par une arrivée plus précoce des restrictions et une ressource en eau qui doit être préservée durablement.

Quand la pluie se fait attendre, c'est toute la ville qui doit s'adapter. À Saint-Paul, les périodes de sécheresse deviennent plus longues et la préservation de l'eau un enjeu quotidien. En cause ? Le changement climatique, bien sûr !

« On constate un allongement de la période de sécheresse et une diminution de la saison des pluies », explique Giovanni Payet, chargé de mission Transition écologique et animateur du Plan de transition 2025-2030 de la Ville de Saint-Paul. En 2026, les premières mesures liées à la sécheresse ont ainsi été prises dès le mois d'avril par la préfecture de La Réunion.

Pour la commune, cette situation est particulièrement sensible lorsque les pluies et les cyclones ne permettent pas une recharge suffisante des nappes phréatiques. Pour répondre aux règles de préservation de la ressource, la municipalité met en place des règles d'utilisation de celle-ci par ses services. Ces règles prévoient notamment de réduire l'arrosage des espaces verts et des terrains sportifs, de limiter le lavage des espaces publics et des véhicules et de signaler les fuites d'eau.

Végétaliser la ville pour mieux s'adapter à la sécheresse

Au-delà de ces mesures immédiates, l'enjeu est désormais de s'adapter à une ressource moins abondante. *« L'idée qu'il faut répéter, c'est de s'adapter au changement climatique »*, souligne Giovanni Payet. Préserver l'eau, éviter le gaspillage et favoriser son infiltration dans les sols deviennent des réflexes essentiels pour le territoire. Cette adaptation concerne la collectivité, mais aussi chacun d'entre nous. Car face à une sécheresse qui tend à devenir plus durable, préserver l'eau est l'affaire de tous.



À Saint-Paul, la végétalisation des espaces publics participe à une stratégie d'adaptation au changement climatique. On recherche des plantations plus résistantes, des espaces plus frais et des sols capables de mieux conserver l'eau.

Planter aujourd'hui pour préparer la ville de demain ? Face à des périodes de sécheresse plus longues, planter un arbre ou aménager un espace végétalisé ne relève plus seulement de l'embellissement du cadre de vie. C'est aussi une manière de préparer la ville aux conditions climatiques de demain. Pour Giovanni Payet, *« faire que le territoire capte mieux l'eau et la préserve, ce n'est pas que des infrastructures technologiques ou techniques »*. La végétalisation fait pleinement partie de cette adaptation.

« Un arbre, c'est un très très gros pompeur d'eau », explique-t-il. Une fois installé, il contribue à maintenir l'humidité des sols. *« En plantant des arbres, en végétalisant, on maintient l'humidité dans le sol. L'arbre lui-même retient de l'eau, qui pourra aussi par la suite restituer sous forme d'évapotranspiration dans le quartier. »*

Cette approche conduit également la Ville à faire évoluer le choix des végétaux plantés dans les espaces publics. *« De plus en plus à la collectivité, on préconise des arbres qui sont de plus en plus adaptés au changement climatique, à la sécheresse »*, indique Giovanni Payet. L'ob-

700 000 m^3, *le volume total consommé par les services municipaux, par an (écoles municipales, piscines publiques, sites sportifs, espaces verts, services administratifs, salles des fêtes).*

jectif est notamment de privilégier des espèces adaptées aux conditions locales et aux périodes sèches, comme certaines plantes de la forêt semi-sèche.
Cette adaptation concerne aussi les jardins et les plantations existantes. Le directeur des infrastructures de la Ville, Pascal Hibon, confirme que « *c'est toute une stratégie d'adaptation qu'il faut mettre en œuvre* ». Parmi les orientations engagées, figure ainsi le renouvellement progressif des plantations afin de privilégier des végétaux « *plus résilients* » face au manque d'eau et « *moins consommateurs en eau* ». Une stratégie qui doit désormais être traduite concrètement dans les projets municipaux : « *Rechanger nos plantations dans nos futurs parcs et jardins, pour qu'elles soient un peu plus résistantes, moins consommatrices en eau.* »
Mais cette évolution se heurte à une difficulté très concrète : pour qu'un végétal s'installe, il faut d'abord pouvoir l'arroser. « *Quand on plante, il faut de l'eau, et comme on n'a pas d'eau, nos périodes de plantation sont de plus en plus réduites, parce qu'on a du mal à les tenir en vie* », souligne Giovanni Payet.



Pour préparer l'avenir de notre territoire, le conseil municipal de Saint-Paul a validé, le 1er octobre dernier, le lancement d'une stratégie communale d'adaptation au changement climatique qui se déploiera dès le premier trimestre 2027. Celle-ci aura 3 objectifs précis : la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité, la mise en place d'un plan d'action opérationnel et l'organisation d'une gouvernance partagée de la stratégie. Saint-Paul fait partie des très rares communes françaises à relever ce défi.

LE PRINCIPE DE LA VILLE ÉPONGE

La Ville cherche à inscrire les plantations dans une réflexion plus large sur la manière dont l'espace public peut retenir et infiltrer l'eau. Giovanni Payet évoque notamment le concept de « *ville éponge ou de jardin de pluie* ». Le principe consiste à végétaliser les espaces urbains en associant plantations et dispositifs permettant de récupérer l'eau, par exemple grâce à des fosses autour des arbres. Cette logique rejoint les projets de désimperméabilisation engagés dans plusieurs équipements publics. Le directeur des infrastructures explique que certaines écoles font actuellement l'objet d'études pour « *enlever le béton et le bitume* » et réduire les îlots de chaleur. L'objectif est double : rendre les espaces plus agréables en période chaude et permettre à l'eau de mieux pénétrer dans les sols.
La végétalisation devient ainsi un outil d'adaptation à plusieurs dimensions. Elle permet de créer des espaces ombragés, de réduire localement la chaleur, de favoriser la biodiversité et de mieux conserver l'humidité des sols. « *La ville est engagée dans cette stratégie d'adaptation* », résume le directeur des infrastructures.



À Saint-Paul, cette stratégie s'appuie notamment sur le Plan 100 000 arbres, porté par la commune. Pour Giovanni Payet, l'enjeu est désormais de faire comprendre que la réponse à la sécheresse ne repose pas uniquement sur des solutions techniques. Elle passe aussi par la transformation progressive des espaces publics, par le choix des végétaux et par une ville capable de mieux retenir l'eau qui tombe sur son territoire.

UN CHAMPION DU MONDE À LA CANTINE

Une formation hors du commun pour les agents de la restauration scolaire de la Ville de Saint-Paul, en collaboration avec l'association 1000 Sourires. Le chef Philippe Rigollot, Champion du Monde de Pâtisserie (2005) et Meilleur Ouvrier de France (2007) a ainsi réuni début septembre une vingtaine d'agents pour confectionner avec eux un dessert d'exception : sablé breton, confit passion-mangue-banane et chantilly exotique. Les élèves de l'école Eugène Dayot ont eu le privilège de le déguster à la pause méridienne. Bientôt dans tous les restaurants scolaires de Saint-Paul ?



LE COQUELICOT D'OR POUR SAINT-PAUL

Saint-Paul a accueilli fin août la délégation nationale de l'association Centre-Ville en Mouvement, venue constater des actions engagées pour renforcer l'attractivité des centres-villes de la commune. L'engagement de la municipalité en faveur des centres-villes de Saint-Paul et de Saint-Gilles a d'ailleurs été récompensé par l'attribution du Coquelicot d'or. Ambition, soutien à l'activité économique et à l'emploi, Saint-Paul est déterminée à poursuivre ses efforts.



L'INDE À L'HONNEUR



Terre du vivre-ensemble, Saint-Paul a célébré le 79ème anniversaire de l'indépendance de l'Inde, le 15 août dernier. La cérémonie a mis à l'honneur la richesse de la culture indienne, part importante de l'identité et de l'histoire de notre île. Une belle journée de conférences, de danses et de rituels à la Maison Serveaux.

25 NOUVEAUX LOGEMENTS À VILLÈLE



25 nouveaux logements locatifs très sociaux (LLTS) ont été inaugurés le 3 septembre à Villèle par la Ville de Saint-Paul et la SIDR. Ces appartements de la résidence Bresson, au cœur du domaine historique de Villèle, sont destinés aux familles aux revenus modestes. Un cadre de vie de qualité garanti pour toutes et tous.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS TOUJOURS MOBILISÉ

Les jeunes élus de la commission École, Ville et Loisirs du Conseil Municipal des Enfants (CME) ont rencontré début septembre différents services de la Ville pour échanger autour de leurs projets. Des séances de travail toujours prolifiques qui permettent à nos jeunes élus de rester pleinement mobilisés et de faire avancer leurs travaux.

DE TAHITI À CAMBAIE POUR PROTÉGER LES PLAGES



Le 7 septembre dernier, une délégation venue de Tahiti s'est rendue à la plage de Cambaie. Pas tout à fait pour y admirer le paysage mais plutôt pour découvrir les actions menées par Saint-Paul pour lutter contre l'érosion du littoral et renforcer la résilience de ses espaces côtiers. Cette rencontre a été l'occasion de partager les expériences, échanger autour des pratiques adaptées aux territoires insulaires.

SUCCÈS POPULAIRE POUR LES FRANCOFOLIES



Du 1er au 6 septembre, la terre de Saint-Paul a tremblé au rythme des Francofolies. De nombreux artistes locaux et internationaux se sont relayés le temps de trois belles soirées sur la grande scène où les têtes d'affiche comme Oxmo Puccino, Naïka et autres Mosimann ont enflammé le public. À noter aussi le succès des nombreux événements parallèles, des rues de Saint-Gilles au Ron Batay Coq du dimanche après-midi. Bravo aux artistes, aux équipes, aux partenaires et au public pour cette grande édition 2026 !

LES MARCHÉS VRAC ARRIVENT DANS LES HAUTS



Après les premières expérimentations dans les bas, l'aventure continue des Marchés Vrac se poursuit dans les hauts. Trois nouveaux marchés de proximité vont ainsi voir le jour à Sans Souci, au Guillaume et à La Saline. L'objectif reste évidemment le même : rendre accessible au plus grand nombre une alimentation de qualité (bio en vrac) grâce à des prix adaptés aux moyens financiers de chacun.e. Pour ne pas rater les prochains Marchés Vrac : suivez-nous sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la Ville.

SEPTEMBRE, LE MOIS DU KÈR



Le 9 septembre dernier, « Le Mois du Kèr » a fait sa première escale à La Saline pour une journée de prévention consacrée à la santé cardiovasculaire. Une opération conduite par la Ville de Saint-Paul en partenariat avec le CHU de la Réunion, le Chor et l'Agence Régionale de Santé La Réunion. Des professionnels ont distribué des conseils sur l'alimentation et l'activité physique. Des médecins cardiologues ont également assuré des consultations. Les autres étapes prévues : le 16 septembre à Grande Fontaine et le 23 septembre à Sans Soucis.

Saint-Paul, terre de cinéma

Avec ses paysages, ses sites patrimoniaux et ses bâtiments communaux, Saint-Paul offre un décor recherché par les productions audiovisuelles. À chaque demande, la Ville accompagne les équipes de tournage en facilitant l'accès aux espaces publics et aux équipements municipaux.



Vous avez l'impression d'avoir reconnu un monument de Saint-Paul dans la série OPJ ? C'est sûrement elle. Depuis plusieurs années, Saint-Paul est devenue une terre de tournages, grâce à la diversité de ses paysages, de son patrimoine et de ses équipements. La ville accompagne les équipes de tournage.

« *Accueillir des tournages est un moyen de valoriser le territoire, ses sites et ses paysages*, explique Eva Caillé, conseillère en art vivant et arts visuels, de la mairie de Saint-Paul. *L'accueil des productions audiovisuelles est également un moyen de dynamiser une filière, qui génère des emplois locaux.* »

Une politique qui s'appuie sur un atout difficilement reproductible : la diversité du territoire. « *En termes de sites, c'est super attractif* », estime Eva Caillé. Des paysages des Hauts au littoral, en passant par les bâtiments patrimoniaux et les friches industrielles, Saint-Paul dispose d'une palette de décors capable de répondre aux différents besoins des productions.

Autre atout : une mécanique bien huilée permet d'accompagner les équipes. Lorsqu'une équipe de tournage souhaite s'installer à Saint-Paul, elle envoie à la municipalité une demande indiquant les lieux où elle souhaite passer, les horaires de tournage et ce qui va être mis en place. « *Cette demande est traitée par les services voirie et sécurité civile qui mettent en place les moyens pour assurer la sécurité de l'ensemble*, explique Eva Caillé. *Lorsque des bâtiments communaux sont sollicités, les directions qui en assurent la gestion prennent le relais.* »

Cette organisation permet aux productions d'investir des lieux très différents. Le marché couvert de Saint-Paul a ainsi servi de décor au film « Furcy, né libre », réalisé par le slameur Abd Al Malik, consacré à l'histoire de l'esclave en lutte pour son affranchissement et tourné à La Réunion. La longère Sudel-Fuma peut, elle, être mise à disposition pour accueillir les loges et permettre aux comédiens de se préparer. Autre décor : l'ancienne usine de Vue Belle. Des sites patrimoniaux aux bâtiments communaux, la commune offre ainsi une palette de décors particulièrement variée.

Chaque série ou chaque film est l'occasion de faire découvrir à des spectateurs des paysages qu'ils ne connaissent pas ou offrir un nouveau regard aux habitants eux-mêmes. En ce moment, la série O.P.J. tourne sa huitième saison sur la commune, tandis qu'un long métrage « la vraie vie » fait de même. Reconnaîtrez-vous les sites ?

TROIS FESTIVALS POUR UNE VILLE

L'amour du septième art se prolonge avec plusieurs rendez-vous :

1) Le Festival International du film de l'Océan Indien (FIFOI) (3ème édition en 2026). Porté par l'association Hors Champs Réunion, le FIFOI met à l'honneur la création cinématographique du bassin océan Indien à travers une sélection de longs-métrages documentaires et de courts-métrages (fiction et documentaires, en prises de vues réelles et animation) reflétant la diversité de la création du bassin océan Indien.

Où ? *Lespas culturel Leconte de Lisle, Débarcadère de Saint Paul (séance gratuite en plein air), Longère Sudel Fuma (rencontres professionnelles), Ciné Cambaie.*

2) Festival Le temps des Femmes (7e édition en 2026), porté par l'association Ciné Festival, cette programmation propose une sélection de films abordant la condition de la femme dans le monde. Des débats ont lieu après la majorité des séances avec des professionnels des sujets abordés.

Où ? *Lespas culturel Leconte Delisle (gratuit sur réservation) + Maison Gran Kour (séance gratuite en plein air)*

3) Festival international du film au féminin. Porté par l'association Cœur vert, ce festival met à l'honneur des réalisatrices, qui explorent les situations féminines dans toute leur diversité.

Où ? *Ciné Cambaie*

Jour de sport – santé : souvenirs en images

Pour découvrir une discipline ou récolter quelques précieux conseils, la Journée Sport Santé rassemble chaque année des milliers de visiteurs. L'événement porté par l'Office Municipal des Sports et de l'Éducation Populaire (OMSEP) rencontre chaque année un grand succès populaire. L'édition 2026 n'a pas échappé à la règle.













Points-Justice : un accès au droit au plus près des habitants

Saint-Paul possède trois Points-Justice qui permettent aux habitants de s'informer gratuitement et en toute confidentialité.

Besoin d'un conseil juridique, d'un accompagnement dans une démarche ou simplement de savoir vers quel interlocuteur se tourner ? À Saint-Paul, les Points-Justice proposent un service public de proximité, gratuit, confidentiel et neutre. Ce dispositif s'appuie sur une convention signée en 2000 entre la Ville et les représentants du ministère de la Justice. Depuis 2020, un label « Point-Justice » a été mis en place. L'enjeu de la justice de proximité, c'est de permettre à chacun de mieux connaître ses droits et de trouver un interlocuteur adapté. Actuellement, la Ville compte trois points-justice localisés à Saint-Paul Centre, à Plateau Caillou et à La Saline. Le public y est accueilli, du lundi au jeudi, de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 15h.

LE DROIT AU PLUS PRÈS DES QUARTIERS

L'accès au droit ne se limite pas à ces trois sites permanents. La Ville organise également des Journées locales d'Accès au Droit (JAD), où le public peut rencontrer directement différents acteurs du droit. Le 13 juin 2026, à Bellemène, 526 accompagnements juridiques ont ainsi été réalisés. Une seconde journée a eu lieu le 26 septembre à la Grotte du Peuplement.





INFORMER, CONSEILLER, ORIENTER

Les points-justice sont une première porte d'entrée vers le droit. Les habitants y sont accueillis, écoutés et informés. De plus, ils peuvent aussi accompagnés dans leurs démarches administratives ou juridiques. Lorsque la situation le nécessite, ils sont orientés vers le professionnel ou l'organisme compétent. L'accès au droit est gratuit, confidentiel et neutre. Des permanences spécialisées permettent également de répondre à des problématiques particulières par exemple, en matière de droit de la famille ou de droit des étrangers.

Cette offre repose sur un large réseau de partenaires. Avocats, notaires, conciliateurs de justice, délégués du procureur, délégués du Défenseur des droits ou encore conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation interviennent dans les points-justice. Le dispositif s'appuie également sur plusieurs associations, parmi lesquelles l'ARAJUFA, l'A.A.P.E.J., la Croix-Rouge, le Réseau VIF ou le SCJE. Chacun intervient dans son domaine de compétence afin de proposer une réponse adaptée aux situations rencontrées.

LES PROJETS À VENIR

La Ville prévoit de faire évoluer son offre avec le déménagement du point-justice de Saint-Paul vers le cœur de ville, rue Rhin et Danube. Elle travaille parallèlement à renforcer le nombre de permanences et des acteurs du droit accueillis sur ces 3 points-justice. L'ambition reste la même : rendre le droit toujours plus accessible et proposer aux habitants un accompagnement de proximité pour les aider face aux questions ou aux difficultés juridiques du quotidien.

Service civique, un tremplin pour les jeunes saint-paulois.e.s

Depuis 2023, la Ville de Saint-Paul développe l'accueil de jeunes volontaires en service civique afin de favoriser leur insertion professionnelle tout en leur permettant de s'engager concrètement au service de la collectivité.



Saint-Paul fait de la jeunesse un enjeu majeur. Pour accompagner les jeunes Saint-Paulois vers l'autonomie, l'insertion et l'exercice de la citoyenneté, la Ville développe plusieurs dispositifs. Parmi eux, le service civique occupe une place particulière depuis 2023.

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap, le service civique permet de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général. À Saint-Paul, les missions durent en moyenne huit mois, à raison d'au moins 24 heures par semaine. Depuis la création du dispositif, 66 jeunes volontaires ont ainsi pu mener une mission au sein de la collectivité, dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'éducation pour tous, la culture et les loisirs, l'environnement, la mémoire ou encore la citoyenneté. Depuis 2023 plus d'un tiers des volontaires ont décroché un contrat à durée déterminée à l'issue de leur mission et 20 ont intégré une formation qualifiante.

Pour renforcer cet accompagnement, la Ville travaille avec la Ligue de l'Enseignement de La Réunion, qui contribue à la mise à disposition de volontaires auprès des collectivités et des associations.

UNE NOUVELLE COHORTE EN OCTOBRE !

La nouvelle cohorte accueille 10 jeunes à compter du 1er octobre 2026. Cinq domaines de mission leur sont proposés : ambassadeur des jeunes Mafatais, ambassadeur de l'engagement citoyen, ambassadeur de l'habitat, ambassadeur de l'environnement et du développement durable, ainsi qu'ambassadeur du lien social et du bien vieillir. Chaque volontaire bénéficie d'un accompagnement à plusieurs niveaux. Un tuteur l'accompagne au quotidien dans son service d'affectation, tandis qu'un agent du service Jeunesse l'aide à construire son projet d'avenir.

L'apprentissage pour préparer l'avenir

La Ville de Saint-Paul compte actuellement 23 apprentis, dont trois en situation de handicap. À compter du 1er octobre 2026, 18 jeunes supplémentaires rejoindront les services municipaux, portant à 41 le nombre total d'apprentis, parmi lesquels six seront en situation de handicap.

L'apprentissage constitue un levier d'insertion professionnelle, de transmission des compétences et de réponse aux besoins de la collectivité, notamment dans les métiers en tension. Depuis trois ans, un forum de recrutement permet aux jeunes de candidater directement aux offres proposées par les services municipaux.

L'accompagnement commence avant la prise de poste. Les futurs apprentis participent cette année au « Lab Starter : Nou prépar, a ou réussi ! », une prestation construite par France Travail et la Mission Locale autour de la culture professionnelle, des droits et devoirs, du savoir-être, de l'estime de soi et de la posture professionnelle.

Cette préparation est complétée par une préparation d'un mois, financée par France Travail. Pendant cette période, les futurs apprentis se familiarisent avec leur environnement professionnel et acquièrent, avec l'appui d'un tuteur, les compétences nécessaires à leur future mission. Une démarche mise en place pour la deuxième année consécutive afin de sécuriser leur parcours.

CULTURE

ALON FÈT LA SOMÈN KRÉOL !

24/10/26 - 27/10/26

Venez célébrer la kréolité à Sinpol, nout lang, nout kiltir, nout tradisyon ! Comme chaque année, la Ville célèbre cette Somèn kréol haute en couleurs. Du partage, de la transmission, du spectacle, de la convivialité, il y en a pour tous les goûts. Dans les hauts comme dans les bas, retrouvez tous les rendez-vous de cette édition 2026 sur le site internet de la ville : www.mairie-saintpaul.re.



FESTIVITÉS

DES MONSTRES DANS SAINT-PAUL

31/10/26

C'est désormais un rendez-vous incontournable de chaque fin octobre : les monstres et autres personnages terrifiants envahissent Saint-Paul. Venez donc fêter Halloween en famille le samedi 31 octobre. Histoires effrayantes, maquillages, défilés de créatures : vivez une journée de peurs et de surprises au centre-ville de Saint-Paul.

JEUNESSSE

TERRAIN D'AVENTURE REVIENT

12/11/26 - 23/11/26

Terrain d'aventure revient à Saint-Paul pour une nouvelle édition en 2026. Un terrain d'aventures, c'est avant tout un espace de liberté au cœur des quartiers. La circulation y est libre et on peut construire des cabanes ou organiser tout autre jeu. Cette année, deux rendez-vous pour les jeunes Saint-Paulois.e.s : du côté de l'Éperon et dans le quartier Saint-Charles.

CULTES

SAINT-PAUL CÉLÈBRE LA LUMIÈRE

10/11/26

Le front de mer de Saint-Paul s'illuminera ce mardi 10 novembre pour célébrer le Dipavali. Chacun.e est invité.e à participer à cette magnifique fête des lumières. Venez partager un moment de joie, de culture et de fraternité. Retrouvez tout le programme de cette édition 2026 sur le site internet de la ville : www.mairie-saintpaul.re.





SPORT

ON VIBRE POUR LA KOUPE KARTIÉ

12/09/26 - 12/12/26

Quelques mois après la Coupe du Monde, c'est la Koup Kartié qui enflamme les tribunes de Bois de Nèfles à Plateau-Caillou en passant par Saint-Gilles-les-Bains ou le Guillaume. Cette première édition invite les habitant.e.s à représenter leur quartier pendant la compétition. À partir de 17 ans et sans limite d'âge, tout le monde peut participer ! Les équipes peuvent être mixtes : l'essentiel est de venir jouer pour représenter son Bassin de Vie. Les meilleurs s'affronteront lors de la grande finale au Stade Olympique Paul Julius Bénard le 12 décembre.

Toutes les dates et les infos ici :

CONTRIBUTION DU

GROUPE MAJORITAIRE CONDUIT PAR EMMANUEL SÉRAPHIN

Des engagements aux actes

En politique, les paroles comptent. Mais ce sont les actes qui permettent de les juger.

Nous avions pris l'engagement d'agir concrètement pour le pouvoir d'achat des Saint-Pauloises et des Saint-Paulois. Depuis le 1er octobre, cet engagement est devenu une réalité avec la mise en place de l'aide à l'achat de la bouteille de gaz. Pour les bénéficiaires éligibles du CCAS, la Ville apporte désormais une aide de 8 euros, permettant de ramener le prix de la bouteille à 10 euros. Une enveloppe de 150 000 euros est mobilisée en 2026 pour financer cette mesure. C'est un engagement tenu.
Cette mesure traduit notre conception de l'action publique. Dans une période où le coût de la vie pèse lourdement sur les familles réunionnaises, notre responsabilité est d'utiliser tous les leviers dont nous disposons pour protéger les plus fragiles et apporter des réponses concrètes au quotidien.
C'est cette même responsabilité qui nous a guidés pour la rentrée scolaire. Face à la diminution brutale des contrats aidés décidée par l'État, nous aurions pu réduire le service rendu aux familles. Nous avons fait un autre choix : préserver le fonctionnement de nos écoles et l'accueil des enfants. La Ville a ainsi repris à sa charge 292 postes qui n'étaient plus financés, représentant un effort supplémentaire de 3 millions d'euros.
C'est encore cette volonté qui guide le renforcement de nos services de proximité. Le CCAS développe de nouvelles réponses pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et celles confrontées à la précarité : portage de repas, transport ou encore accueil de jour.

Nous ne prétendons pas que tout est réglé. Beaucoup reste à faire. Mais, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, gouverner, c'est aussi faire des choix et assumer des priorités. La nôtre est claire : protéger et agir.

Le groupe majoritaire conduit
par Emmanuel Séraphin

CONTRIBUTION DU

GROUPE DE L'OPPOSITION

Logement, déplacements, littoral : les Saint-Paulois attendent des actes.

L'accès au logement reste une préoccupation majeure pour de nombreuses familles, confrontées à des délais d'attente toujours plus longs. Dans ce contexte tendu, la Ligne Budgétaire Unique (LBU), principal outil de financement du logement social en outre-mer, baisse fortement pour 2026. Cette décision pèsera sur les bailleurs, les entreprises et les familles.
Notre groupe a voté la motion du conseil municipal interpellant l'État. Elle doit se traduire par des actes : renforcer le dialogue avec les bailleurs pour prioriser les projets avancés, accompagner les propriétaires en difficulté, et poursuivre avec les collectivités la mobilisation pour réévaluer les crédits.
Se déplacer reste un défi : le chantier du Pôle Entrée de Ville et les manifestations qui ferment le centre-ville appellent un calendrier public et un accompagnement des commerçants ; la nouvelle offre Kar'Ouest doit être évaluée avec les usagers avant la fin de l'année.
Alors que le tourisme réunionnais bat des records, Saint-Gilles se vide : des restaurateurs parlent d'une station « quasiment désertée » et pensent fermer. La clientèle locale est oubliée. La gestion de la zone balnéaire par la SPL Tamarun doit être présentée chaque année en séance publique.

Notre groupe reste disponible, dans une logique d'opposition constructive au service de nos concitoyens Saint-Paulois.

Groupe d'élus de l'opposition
Nous les Saint-Paulois

QUIZZ

POU ZOT TOUT



1. Qui a dessiné la fameuse carte de Saint-Paul de 1720 ?

a) Etienne de Champion

b) Jean de Vainqueur

c) Pierre de Perdant



2. Comment s'appelle le jardin créole qui peut être visité au Tour des Roches ?

a) O Jardin de Pablo

b) O Jardin de Paulo

c) O Jardin de Paquito



3. Qui est l'auteur du livre « Histoire de Saint-Paul de La Réunion depuis 1663 » publié chez Océan Edition en 2010 ?

a) Alexis Miranville

b) Jacques Lougnon

c) Bernard Marek



4. Qui a coaché l'équipe féminine de la Saint-Pauloise en finale régionale de la Coupe de France ?

a) Dalida Virassamy

b) Christian Dafreville

c) Didier Deschamps



5. Quel était le nom du poète saint-paulois Eugène Dayot à l'état civil ?

a) Jean Albert Dayot

b) Laurent Joachim Dayot

c) Pierre Laurent Dayot



6. A Mafate, l'îlet de Marla se situe sur la commune de Saint-Paul :

a) Bien sûr que oui

b) Bien sûr que non



7. Quelle ravine marque la limite sud de Saint-Paul avec Trois Bassins ?

a) La Ravine Bernica

b) La Ravine de Trou d'Eau

c) La Ravine des Trois Bassins



8. Quel sport pratiquent les adhérents du club Les Aigles Blancs à Saint-Paul ?

a) Le volley-ball

b) Le handball

c) Le ski de fond



9. Quel est l'un des instruments fétiches de l'artiste saint-pauloise Emma Nona ?

a) Le violon

b) Le kass-kass

c) Le piano

Les réponses : 1a - 2c - 3c - 4a - 5b - 6a - 7c - 8a - 9b

RECETTE

DE LA RESTAURATION SCOLAIRE SAINT-PAULOISE

Z'enfant lontan - Bonbons de patates douces

- 10 à 15 bonbons -

Les ingrédients

- 200g de patates douces
- 50g de sucre roux
- Farine
- Vanille
- Sucre glace
- Huile de friture



La préparation

1. Cuire la patate douce à l'eau ou à la vapeur, puis l'écraser en purée.
2. Ajouter le sucre et la vanille. Mélanger.
3. Faire chauffer l'huile à feu moyen.
4. Former des petites boules et ajouter un peu de farine si la texture est trop collante.
5. Frire quelques minutes dans l'huile en les retournant, jusqu'à ce que les bonbons soient bien dorés.
6. Égoutter sur du papier absorbant, puis les rouler immédiatement dans le sucre glace.

Cette recette vous est proposée par les équipes de la restauration scolaire de Saint-Paul. Elle a été présentée lors du concours « La fourchette étoilée » qui récompense chaque année les meilleurs cuisiniers de la restauration scolaire saint-pauloise. Elle respecte les recommandations nutritionnelles pour le milieu scolaire, éditées par les autorités nationales compétentes. Attention : bien lire avec attention la liste des ingrédients en cas d'allergie alimentaire.



fêtes de juillet

Votre avis compte !



Vous avez participé (ou pas) aux fêtes de juillet 2026 ?

Prenez quelques minutes pour répondre à notre questionnaire et nous aider à préparer les prochaines éditions.

SAINT PAUL
Île de La Réunion

mairie-saintpaul.re